

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUQUEROLLES- 60510**

DATE DE LA CONVOCATION:
29 septembre 2014

DATE D'AFFICHAGE:

NOMBRE DE CONSEILLERS:
11

OBJET:

**Approbation du Plan
Local d'Urbanisme
(PLU)**

L'an deux mil quatorze, le six du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. VAN WALLEGHEM Philippe, Maire.

Présents : M.M. TRUPTIL, CHARDON, ESTEVE, OHLMANN, Sébastien CHANTRELLE, Dominique CHANTRELLE, Mmes CARPIER et ALVES

Absents: M. HISBERGER et Mme MAUGY

M. CHANTRELLE Dominique a été élu secrétaire.

M. le maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, fixée au code de l'urbanisme.

M. le maire indique que l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient, maintenant d'approuver ce document d'urbanisme pour sa mise en vigueur

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/01/001 du 21 janvier 2011 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal n° 2013/12 du 27 juin 2013 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté municipal du 18 novembre 2013 ordonnant une enquête publique sur le projet de PLU, enquête publique qui s'est déroulée du 06 Janvier 2014 au 08 février 2014,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 13 février 2014,

VU le projet de plan local d'urbanisme,

CONSIDERANT que le projet de plan local d'urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire

après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver tel qu'annexé à la présente délibération, le plan local d'urbanisme,

DIT QUE

conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal LE PARISIEN

La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète de un mois et l'insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de FOUQUEROLLES aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'OISE.

La présente délibération accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme sera transmise au Préfet de l'OISE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Vu pour copie conforme au registre des délibérations,

Fait en Mairie, le 06 Octobre 2014

Le Maire,
Philippe VAN WALLEGHEM



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du